



Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?	3
Combien d'enfants seront-accueillis en même temps et à quelle fréquence ?	3
Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?	3
Je fais partie du personnel prioritaire et j'ai des besoins non récurrents, comment cela s'organise ? 3	
Mon enfant sera-t-il avec son enseignant ?	4
Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?	4
Mon enfant pourra-t-il changer de groupes et de jours d'accueil dans la semaine ?	4
Mon enfant est scolarisé en PS-MS, pourquoi ne peut-il être accueilli ?	4
Mon enfant de PS-MS pourra-t-il être accueilli plus tard dans l'année ?	4
Comment expliquer à mon enfant de PS-MS qu'il ne peut revenir à l'école pour le moment ?	5
À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?	5
Mon enfant prend les transports, comment cela va se passer ?	5
Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?	5
Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?	5
Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'au portail ?	5
Comment récupérer mon enfant le soir et le midi ?	6
D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?	6
Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?	6
Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?	6
Mon enfant pourra-t-il apporter du gel hydroalcoolique ?	6
Les adultes porteront-ils un masque ?	7
Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?	7
À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?	7
Comment les locaux seront-ils nettoyés ?	7
À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?	7
Que se passera-t-il si un enfant a les symptômes du COVID à l'école (fièvre et/ou toux) ?	7
Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?	7
Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?	8
Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?	8
Mon enfant aura-t-il des récréations ?	8
Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?	8
À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?	8

Comment mon enfant déjeunera-t-il le midi ?	9
Comment fonctionnera le périscolaire ?	9
Que fera mon enfant à l'école ?	9
Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?	9
Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?	9
Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?	9
Pourrais-je venir à l'école chercher le travail de mon enfant si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?	9
Comment pourrons-nous communiquer avec l'enseignant(e) si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?	10
Que doit apporter mon enfant lorsqu'il vient à l'école ?	10
Quel rôle vais-je jouer, moi, parent lorsque mon enfant reviendra à l'école ?	10
Comment dois-je habiller mon enfant ?	10
Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?	10

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

L'école ouvrira le 11 mai pour deux jours de pré-rentrée de tous les enseignants et personnels ASEM. Les élèves des personnels prioritaires (PS au CM2) seront accueillis si besoin le 11 mai et le 12 mai (demande à faire par mail). Les premiers élèves rentreront **le jeudi 14 mai**. La reprise de l'école se fait **sur la base du volontariat des familles**, une première enquête vous a été envoyée vendredi 1^{er} mai. La continuité pédagogique se poursuivra à la maison. (voir question [Que fera mon enfant si je décide de le garder à la maison ?](#))

Combien d'enfants seront-accueillis en même temps et à quelle fréquence ?

La priorité d'accueil sera donnée aux parents concernés par la gestion de la crise sanitaire. Les effectifs par classe seront limités. Les contraintes liées à la mise en œuvre stricte du protocole sanitaire nous contraint de **ne pas accueillir les PS/MS** dans un premier temps et d'accueillir **10 enfants/classe en GS et 12/enfants classe en CP,CM1,CM2**.

Cependant, quel que soit le nombre d'élèves dont les parents souhaitent le retour, même s'il est inférieur à 10 ou 12, **une alternance deux jours / deux jours sera mise en place (lundi/mardi ou jeudi/vendredi)**. Celle-ci semble être le dispositif le plus judicieux car il permet d'accueillir les élèves petit à petit sur l'école et de les familiariser en tout petit effectif aux nouvelles modalités de vivre ensemble. Elle permet aussi de limiter le nombre d'élèves par classe et surtout de figer le fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire, permettant d'inclure de nouvelles arrivées (voir la question [Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?](#)).

Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?

Nous serons très vigilants à proposer **des jours de présences identiques** pour les fratries. Lors de l'ouverture du collège, nous ne pourrons cependant pas tenir compte de l'emploi du temps de celui-ci.

Je fais partie du personnel prioritaire et j'ai des besoins non récurrents, comment cela s'organise ?

Les **PS et MS dont les parents font partie du personnel prioritaire** seront accueillis dans la classe de Valérie. Vous devez informer l'école par mail de la présence ou non de votre enfant jusqu'à midi la veille. Si vous connaissez votre planning jusqu'au 29 mai, vous pouvez d'ores et déjà nous tenir informés.

Les **GS dont les parents font partie du personnel prioritaire** seront accueillis dans leur classe habituelle. Vous devez également informer par mail de la présence ou non de votre enfant.

Si votre enfant est inscrit, **il doit être présent toute la matinée minimum**. Possibilité de rester à la maison l'après-midi si votre planning vous le permet et si vous le souhaitez.

Du **CP au CM2 les enfants dont les parents font partie du personnel prioritaire** seront accueillis à la semaine. Merci de nous informer par mail si votre enfant reste à la maison certains jours car vous pouvez et souhaitez le garder. La scolarisation se fait à la journée (avec possibilité de rentrer déjeuner).

Attention, vous devez nous produire 2 documents (par mail) : la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur et une attestation sur l'honneur qu'aucun autre mode de garde n'est possible car le télétravail du second parent n'est pas possible.

Mon enfant sera-t-il avec son enseignant ?

Votre enfant est **d'abord accueilli à l'école**. Dans la mesure du possible, nous essayerons de faire en sorte que votre enfant retrouve sa classe et son enseignant(e). Il est possible que les élèves d'un même niveau soient regroupés. L'équipe souhaite continuer la communication avec les élèves à la maison. Ils devront se détacher du temps dans la journée pour cela.

Enfin, la solidarité entre les écoles du réseau sera activée. Il est possible que certains enseignants aillent renforcer une équipe sur une autre commune le temps d'une journée.

Les élèves de GS de la classe de Baptiste Fresneau, chef d'établissement et responsable de la réussite de la mise en œuvre du protocole, seront pris en charge par les autres enseignantes de maternelle dès lors que cela est possible. La responsabilité de Baptiste Fresneau étant engagée, il doit être le plus disponible possible.

Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?

Oui et non. L'école ne pourra pas être à la carte. Vous avez reçu une première enquête vous demandant de faire un choix pour la période du 14 au 29 mai. Une deuxième enquête vous sera adressée fin mai en fonction de la situation sanitaire du pays et des directives qui nous seront données. Vous devrez également faire un choix. L'attribution des jours de présence ne pourra être modifiée.

Mon enfant pourra-t-il changer de groupes et de jours d'accueil dans la semaine ?

Non. Le protocole est très clair, il faut limiter le brassage des élèves. Ces derniers doivent être au contact des mêmes enfants. Si l'un des enfants du groupe présente les symptômes du COVID, il faut s'être assuré qu'un minimum d'élèves aient été en contact avec lui. Les enfants ne seront pas forcément avec leurs copains ou copines. Nous avons d'abord privilégié le critère fratrie.

Mon enfant est scolarisé en PS-MS, pourquoi ne peut-il être accueilli ?

A la lecture du protocole que nous devons respecter, **l'application de plusieurs mesures ne peut permettre l'accueil des enfants de cet âge** pour le moment (table unique attitrée toute la journée, distance de 1m entre enfant et adulte, déplacement limité, retrait des coins jeux, du matériel collectif et des bibliothèques,...).

Les ASEM seront chargées de désinfecter les locaux et ne pourront être en classe. Certaines ont également des enfants de - de 16 ans en garde à leur domicile. **Les enseignantes de PS et MS seront en renfort dans les autres classes pour faire respecter le protocole.** Au vu du nombre d'élèves, seuls les enfants du personnel prioritaire pourront être accueillis dans ces conditions. Cette décision est commune aux écoles de la CLE. Il est important que les plus grands soient en mesure de respecter les gestes barrières avant d'accueillir les plus jeunes.

Mon enfant de PS-MS pourra-t-il être accueilli plus tard dans l'année ?

Nous ne savons pas pour le moment. Dans un premier temps, nous devons évaluer notre capacité à respecter le protocole sanitaire avec 5 classes d'enfants plus âgés. D'ici le 29 mai, les règles auront peut-être évolué en fonction de la situation sanitaire du pays. Cela dépendra également du temps qu'il faudra pour enseigner les gestes barrières aux autres élèves avant d'accueillir des nouveaux, plus jeunes.

Comment expliquer à mon enfant de PS-MS qu'il ne peut revenir à l'école pour le moment ?

Beaucoup d'enfants ont émis le souhait de retrouver le chemin de l'école pour retrouver des repères qu'ils ont connu : camarades, enseignants, jeux, fonctionnement de classe... En rentrant à l'école dans ces conditions, ce sont tous ces repères qui n'existeront plus. N'hésitez pas à lui dire que les enseignants doivent d'abord apprendre toutes les nouvelles règles de l'école aux plus grands pour pouvoir être disponible pour eux ensuite. Les enseignantes et les ASEM ne les oublient pas, elles continueront à communiquer.

À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?

Votre enfant pourra arriver **entre 8h30 et 9h15**. Le portail sera fermé à 9h15. Nous avons décidé d'une amplitude plus large pour éviter au maximum que les personnes se croisent, que ce soit sur le parking ou aux abords de l'école.

Merci de ne pas arriver avant 8h30 afin de ne pas attendre à plusieurs devant le portail.

Le midi, votre enfant pourra arriver entre 13h05 et 13h30, pour les mêmes raisons.

Mon enfant prend les transports, comment cela va se passer ?

Les transports scolaires reprendront. Une information vous a été communiquée ou vous sera communiquée dans la semaine. Emilie, ASEM de l'école, sera à la descente du car. Natacha, ASEM de l'école et un enseignant emmèneront les enfants le soir en respectant la distanciation.

Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?

Si votre enfant va à la garderie le matin, les animateurs du périscolaire emmèneront les enfants jusqu'à l'entrée de l'école. Un adulte accueillera les élèves, ils rentreront un par un et leurs mains seront désinfectées.

Si votre enfant ne bénéficie pas de la garderie du matin, il faudra le déposer au portail en respectant la signalétique. **Les enfants devront rentrer par le portail un par un** en attendant que l'adulte présent au portail les invite à entrer.

Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?

ECOLE DU BAS : Natacha, ASEM sera au portail pour accueillir les élèves. Ils se désinfecteront les mains avec du gel hydroalcoolique sous la surveillance de Natacha. Les élèves se rendront ensuite directement dans leur classe, les portes seront ouvertes. Ils déposeront leurs affaires et se laveront les mains dans leurs classes.

ECOLE DU HAUT : Sonia, ASEM sera au portail pour accueillir les élèves. Les élèves arrivant souvent seuls devront respecter la signalétique au sol. Du gel hydroalcoolique leur sera donné. Puis ils se dirigeront directement dans leur classe, un par un. Les portes des classes seront ouvertes. Ils déposeront leurs affaires et sortiront se laver les mains. Un enseignant sera avec eux pour leur enseigner le lavage des mains selon le protocole.

Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'au portail ?

ECOLE DU BAS : **Oui**, vous pourrez et devrez toujours accompagner votre enfant jusqu'au portail mais il vous faudra alors respecter les règles de distanciation physique et la signalétique. Vous ne devrez pas rester devant l'école une fois que votre enfant sera entré.

ECOLE DU HAUT : **Oui**, vous pourrez toujours accompagner votre enfant jusqu'au portail mais il vous faudra alors respecter les règles de distanciation physique et la signalétique. Certains élèves ont l'habitude d'arriver seul, accompagner les le premier jour pour vous assurez qu'il respecte les règles.

Comment récupérer mon enfant le soir et le midi ?

Un enseignant de PS (école du bas) et MS (école du haut) ouvrira le portail. Il ira chercher un par un les enfants dans leur classe. Les enfants partant seul sortiront en dernier.

11h45 pour les maternelles, 11h55 pour les primaires le midi.

16h15 le soir pour maternelles et primaires.

D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?

Toutes les interventions qui devaient avoir lieu (intervenants en pastorale, animateurs sportifs...) ont été supprimées pour limiter le brassage des populations. De même, l'entrée de l'établissement ne sera plus possible aux parents sauf circonstances très exceptionnelles. Si les parents devaient avoir accès à l'établissement, cette entrée devrait, dans la mesure du possible, se faire après le départ des élèves et avant la désinfection des locaux. Seules les membres Ogec, pour des raisons liées à la gestion de cette crise peuvent entrer dans l'établissement, ils devront respecter les gestes barrières.

Les ergothérapeutes, orthophonistes,... ne pourront effectuer leurs prises en charge au sein de l'établissement. De même, les RDV orthophoniques doivent être pris sur temps de non présence à l'école, il n'y aura pas de départ de l'école sur temps scolaire.

Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

Nous ferons respecter AU MAXIMUM dans la mesure du possible les règles sanitaires nationales à savoir :

- distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...)
- application des gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).
- port du masque par l'ensemble des adultes de l'école.
- limitation du brassage des élèves.
- nettoyage et désinfection des locaux.
- aération des locaux dès que possible.

Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains :

- à son arrivée dans l'école ;
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

Mon enfant pourra-t-il apporter du gel hydroalcoolique ?

Non. Un flacon sera disposé dans chaque salle de classe. L'utilisation de ce gel se fera sous surveillance d'un adulte. Cependant, il devra donc être utilisé uniquement lorsque le nettoyage des mains au savon n'est pas possible.

Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque lorsque la distanciation sociale ne sera pas possible.

Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Le conseil scientifique considère que le port du masque n'est pas recommandé en élémentaire et interdit pour les maternelles. Toutefois, oui, vous pourrez laisser votre enfant venir à l'école avec un masque **mais** les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abîme. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever au moment du repas. Tout masque porté devra être mis (sac hermétique, style congélation) dans le cartable de l'enfant et ramené à la maison.

À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Les sols, tables et chaises seront nettoyés au moins une fois par jour, le soir après le départ des élèves. Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs

Les poubelles seront vidées tous les jours. Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

L'ampleur de la tâche nous oblige à fermer la salle de motricité ainsi que la salle ASH.

Comment les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage des locaux se fera de manière approfondie **suivant le protocole sanitaire.**

À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classes seront aérées par une ouverture des fenêtres durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée. Si le temps le permet, les portes des classes resteront ouvertes en permanence.

Que se passera-t-il si un enfant a les symptômes du COVID à l'école (fièvre et/ou toux) ?

L'enfant sera isolé dans une pièce définie au sein de l'école (salle du réseau d'aide). Nous lui mettrons un masque et nous appellerons les responsables légaux pour qu'ils viennent le chercher rapidement.

Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de ses camarades. Des sens de circulation seront mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas. Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, **une place définie sera donnée à chaque enfant**, distante des autres d'au moins un mètre. Nous veillerons à ce que les enfants se déplacent le moins possible quand ils seront en classe. Les tables seront réparties dans la classe pour respecter la distanciation physique des élèves, permettre un plan de circulation, laisser un accès libre aux portes, aux lavabos. Les enseignants réfléchiront à un aménagement au sein de chaque classe permettant le respect des règles sanitaires.

Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de classe, **votre enfant devra emprunter un chemin qui lui permettra de rester à distance des autres**. Il devra se laver les mains avant et après son passage aux toilettes. Pour se rendre aux toilettes sur le temps de récréation, votre enfant devra demander l'autorisation à l'enseignant car nous devons limiter le nombre d'enfants à l'intérieur des toilettes. A l'école du bas, les toilettes extérieures ne seront plus utilisées. Seuls les toilettes entre les classes de Stéphanie et Fabienne seront utilisées. A l'école du haut, le bloc sanitaire sera ouvert.

Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Dans la mesure où les élèves respecteront les gestes barrières et la distanciation physique, oui, les enfants bénéficieront bien de récréations qui seront **organisées par petits groupes** (voir question [Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?](#)) Si les enseignants rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, il sera alors possible que les récréations soient remplacées par des temps de pauses plus courts mais plus fréquents.

Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?

Votre enfant se rendra en récréation **en employant le protocole de déplacement** prévu dans l'établissement (voir question [Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?](#)) Les récréations seront échelonnées en respectant un planning, ce qui limitera le nombre d'élèves dans la cour en même temps et évitera le brassage des groupes.

À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?

Votre enfant devra respecter les règles de distanciation physique dans la cour également. **Il ne pourra donc s'approcher de ses camarades à moins d'un mètre**. Il ne pourra donc pas non plus jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, jeux de ballon, billes...) ni à des jeux nécessitant des échanges de

matériel (cartes à jouer...). **Une liste de jeux sera proposée aux enfants.** Une réflexion sera engagée par l'équipe enseignante lors des jours de pré-rentrée.

Comment mon enfant déjeunera-t-il le midi ?

Les enfants apporteront leur pique-nique dans un sac et déjeunent dans la classe, nous ne pourrions pas faire réchauffer ni mettre au frais. Ce sac restera dans la classe toute la matinée. A l'heure du déjeuner, les élèves se laveront les mains et regagneront ensuite leur place pour déjeuner. Ils seront sous la surveillance du personnel communal. Du personnel de l'école viendra ensuite désinfecter l'espace de chaque élève pendant le temps de récréation, les classes alternant les récréations. **La municipalité étudie la possibilité d'une reprise de la restauration avec le prestataire.**

Comment fonctionnera le périscolaire ?

Pour la période du 14 au 29 mai, si vous avez répondu oui « j'ai des besoins matin et/ou après midi », **le périscolaire aura la possibilité d'accueillir votre enfant.** Une communication sera faite rapidement par le périscolaire sur les modalités d'inscription.

Que fera mon enfant à l'école ?

Le premier travail de votre enfant à l'école **sera de respecter le protocole sanitaire et apprendre les gestes barrières**, ce qui demandera beaucoup de temps. Les enseignants proposeront le travail qui sera envoyé aux enfants qui seront restés la maison. Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif (voir question [Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?](#)). Les corrections d'un travail écrit individuel ne pourront être réalisées facilement, car l'enseignant ne pourra toucher le matériel (donc le cahier) de l'enfant. **Les enfants viennent à l'école pour faire le travail qu'ils doivent faire à la maison.**

Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?

Non, il ne sera pas possible de s'échanger du matériel. S'il s'avérait nécessaire de passer du matériel de manipulation d'un enfant à l'autre, il faudra le désinfecter entre les deux. Pour les élèves du CP au CM2, merci de veiller à ce que votre enfant dispose de TOUT son matériel dans son cartable.

Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?

Quelques activités physiques pourront être proposées mais votre enfant ne pourra pas bénéficier d'un enseignement de l'EPS en tant que tel. Les séances en extérieur (hockey, piscine) sont annulées.

Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?

Les enseignants poursuivront la continuité pédagogique engagée depuis la fermeture des écoles. Ils utiliseront les mêmes outils. (Educartable, boîte mail, mail du lundi). **Cependant, ils seront également en classe, la communication sera différente et beaucoup moins fréquente.** La programmation des apprentissages de l'année scolaire prochaine prendra bien évidemment en compte la période que nous vivons depuis le 16 mars. Pas d'inquiétude ! **une communication sera faite mardi 12 mai sur la continuité pédagogique.**

Pourrais-je venir à l'école chercher le travail de mon enfant si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?

Oui. Si vous n'avez pas ou plus la possibilité d'imprimer. **Une communication sera faite mardi 12 mai sur la continuité pédagogique.**

Comment pourrons-nous communiquer avec l'enseignant(e) si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?

Nous y travaillons. **Une communication sera faite mardi 12 mai sur la continuité pédagogique.**

Que doit apporter mon enfant lorsqu'il vient à l'école ?

En maternelle (PS/MS enfant personnel soignant et GS), votre enfant apportera son cartable avec à l'intérieur une gourde et un paquet de mouchoir. Veuillez garder le cahier ou la pochette de liaison à la maison. La communication se fera par mail.

En primaire (CP à CM2), votre enfant devra avoir **tout son matériel** car aucun prêt ne sera possible. Dans son cartable, il aura une gourde et un paquet de mouchoir.

Les documents de travail seront sur la table des enfants à leur arrivée.

Il est interdit d'apporter des objets de la maison.

Quel rôle vais-je jouer, moi, parent lorsque mon enfant reviendra à l'école ?

Les parents soutiendront le travail des enseignants :

- en prenant la température de l'enfant le matin avant de partir.** (aucun enfant au-dessus de 37,8°C ne sera accueilli)
- en expliquant et en apprenant les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation physique à vos enfants ;
- en respectant les horaires de dépose et reprise de vos enfants ;
- en évitant tout regroupement aux entrées et sorties de l'école ;
- en ne mettant pas votre enfant à l'école s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus : de la fièvre, une sensation de fatigue, une toux sèche, des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, des maux de gorge, des diarrhées, des éruptions cutanées

Comment dois-je habiller mon enfant ?

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome. Idéalement, ils devront savoir faire leurs lacets, ou privilégier des chaussures qui n'en possèdent pas !

Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra immédiatement informer l'école. La procédure sera également :

- d'éviter les contacts.
- d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région. Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.